

Nous améliorons votre quotidien

**QUARTIER CHEMIN VERT
AVENUE DE LA MARNE – ALLÉE DES VIOLETTES**
Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle des travaux de rénovation des voiries, la Communauté urbaine va procéder à **la requalification de l'avenue de la Marne et de l'allée des Violettes**, dans la continuité des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que de dissimulation des réseaux aériens.

Les travaux de voirie incluant ceux d'éclairage public et d'espaces verts, entre **l'avenue de la Marne, dans sa partie située entre le boulevard Pommery et le parvis de l'église, et sur l'allée des Violettes**, vont s'engager à compter du **5 février 2018 sur une période prévisionnelle globale de trois mois** (hors finitions et aléas techniques).

Au préalable des travaux de rénovation des voiries, et en prévision de leur renouvellement, **les arbres seront abattus à partir du 29 janvier 2018**.

Nature des travaux et de l'aménagement :

Les travaux consistent à poursuivre les aménagements en zone 30 du quartier par la valorisation des espaces publics en préservant l'esprit initial de la Cité Jardin.

L'aménagement s'étend de clôture à clôture des parcelles des habitations du bailleur, comprenant :

- la reprise de la structure de chaussée et du revêtement définitif en enrobé
- la création des banquettes de stationnement des deux côtés, également en enrobé.
- la rénovation des trottoirs des deux côtés de l'avenue de la Marne en les rendant conformes aux normes d'accessibilité
- la modernisation du génie civil pour l'éclairage public
- le traitement végétal sur le domaine public par le renouvellement des plantations des alignements d'arbres classés, en fin d'opération

A l'issue du projet, la circulation sera rendue en double sens en officialisant la réglementation en zone 30. L'offre de stationnement sera optimisée avec l'agencement des places de stationnement en tenant compte de la disposition des accès garages. Les bordures de trottoir seront renouvelées en pierre bleue et les caniveaux avec les entrées charretières seront traités en pavés de rue.

.../...



TRAVAUX

Phasage des travaux :

Les travaux s'ordonnanceront de la manière suivante :

- **étape 1** : préalablement aux travaux d'aménagement, les prestations de nettoyage du chantier et de géo-détection des réseaux en sous-sol, d'abattage et de dessouchage des arbres débuteront, **à partir du 29 janvier 2018, pour une durée estimée à une semaine.**
- **étape 2** : les travaux de rabotage de chaussée, de terrassement généraux et de remplissage pour la couche de fondation débuteront **à partir du 5 février 2018, pendant deux semaines**, incluant les traversées de chaussée pour les réseaux électriques.
- **étape 3** : élaboration du corps de chaussée, installation des bordures et des pavés pour la construction des trottoirs et des banquettes de stationnement, **à partir du 19 février 2018 pendant onze semaines** incluant le génie civil pour les réseaux d'éclairage
- **étape 4** : élaboration de la couche de roulement définitive à la suite des opérations de pavage **fin avril/début mai 2018** avec la reprise des espaces verts.

Circulation et stationnement :

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la voirie et localement par tronçon le temps des interventions.

Le cheminement des piétons sera préservé sur les trottoirs.

Pour chaque étape, les travaux seront réalisés en circulation interdite sauf pour les riverains qui pourront circuler en fonction des possibilités techniques.

L'accessibilité des secours et des services techniques sera maintenue.

Collecte des Déchets :

Dès le démarrage et pendant toute la durée des travaux, **les collectes de déchets ne seront pas possibles avenue de la Marne et allée des Violettes**. Nous vous invitons à déposer vos sacs de déchets dans **des bacs de regroupement** qui seront installés dans des enclos spécifiques aux intersections de la **rue du 132^e Régiment d'Infanterie** à l'angle de l'avenue de la Marne, et au niveau de **l'église vers l'allée des Bleuets**, angle avenue de la Marne, en fonction de l'avancement des travaux.

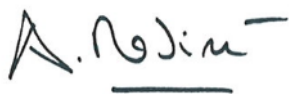
Vos déchets peuvent y être déposés la veille au soir des jours de collectes :

- pour les ordures ménagères : collectes le lundi et jeudi matin.
- pour le tri sélectif : collecte le vendredi matin uniquement.

Coût de l'aménagement :

Le montant global des travaux de la **phase 1 précitée** est estimé à 800 000 € TTC pour les aménagements des voiries et 110 000 € TTC pour la modernisation des mâts d'éclairage public.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics